

Dix ans ferme pour le violeur récidiviste

Des deux visages dont parle sa victime, J.-M. A. a offert à la cour d'assises des Alpes-Maritimes, qui le jugeait cette semaine, pour viol en récidive, celui d'un homme courtols et pondéré.

Mais ce soir-là, lorsqu'il prend en charge sur la promenade des Anglais, Katerina, 25 ans, il est, selon elle, agressif et violent.

Ce que souhaite J.-M. A., le 29 juin 2006 à minuit passé, c'est une prestation complète. C'est pour cela qu'il paie Katerina plus que ce qu'elle demande.

La victime aurait-elle été consentante ?

« Il m'a dit : je te demande d'être gentille. » L'injonction est suivie d'un acte de sodomie et d'une fellation. Selon elle, elle refuse. Les insultes pleuvent alors, les coups aussi. Sur son corps, l'expert légiste retrouve des ecchymoses sur les membres, le tronc et le visage... A charge de l'accusé, il y a également les deux condamnations de 1984 et 1991, pour viols. Pour l'un des défenseurs de l'accusé, M^e Barbara Sibi, cela ne prouve rien : « Depuis le

début de l'enquête, on est parti du postulat que J.-M. A. est coupable parce qu'il a déjà été condamné deux fois. Et lorsque la machine judiciaire est lancée, rien ne peut l'arrêter. » Pas même une enquête, bien mal ficelée, ajoute son confrère, M^e Michel Charbit.

Le témoignage d'un policier municipal ayant recueilli la jeune prostituée après les faits, avenue Sainte-Marguerite, « tuméfiée, déchirée, en sang », selon ses avocats M^e Adrien Verrier et Esther Azoulay, infirme la thèse. Tout comme les expertises psychologiques qui jugent la victime crédible et en état de choc.

A l'accusation, Nadine Mouttet requiert 20 ans et pose la question : « Faut-il s'appesantir longtemps pour comprendre que l'enchaînement des événements relève de la contrainte? »

Non, a répondu, la cour d'assises des Alpes-Maritimes, qui a condamné J.-M. A. à 10 ans de réclusion criminelle, une peine assortie d'un suivi socio-judiciaire pendant 5 ans.

D. O.

Suite des faits divers en page 23

lundi 27 octobre 2008